

Monsieur le Député-Maire,

Monsieur le Sénateur,

Monsieur le Président du Conseil Général

Madame la Présidente de l'Association des Maires

Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux

Messieurs les Présidents de communautés de communes,

Mesdames et Messieurs les Maires du Jura,

Messieurs les Directeurs et Chefs de service,

Mes chers collègues,

Je vous accueille avec beaucoup de plaisir aujourd'hui en préfecture. Ce plaisir est à peine tempéré par la météorologie, que j'aurais voulu plus clémente et ensoleillée. Il y a un an, jour pour jour, que j'ai pris mes fonctions de préfet du Jura et je

n'ai pas cessé depuis d'être présent sur le terrain, d'y faire des rencontres et de bâtir des échanges avec les élus. Je n'ai pas pu exprimer, lors de l'Assemblée Générale de l'association des Maires du Jura, ce que je désirais vous dire, puisque nous étions en période électorale, et je renouvelle aujourd'hui les regrets que j'ai adressés alors à la présidente de votre association. C'est également la raison pour laquelle j'ai souhaité vous rencontrer aujourd'hui et je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation.

Je voulais, à cette occasion, souligner la part fondamentale que les maires occupent à mes yeux dans leur relation au territoire jurassien.

Comme vous le savez, en qualité de représentant de l'Etat, j'ai la charge constitutionnelle de veiller à l'application de la loi et à la garantie des intérêts nationaux. En tant que délégué du Gouvernement, il me revient d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques menées

au nom de l'Etat dans le département. J'y reviendrai un peu plus loin.

Beaucoup d'entre vous savent également que j'ai la volonté et la détermination d'entretenir avec les élus - et les maires en particulier - une relation partenariale, franche, simple et directe.

L'expérience et la conviction m'y ont conduit. C'est en effet, une relation particulière qui s'établit entre le préfet et le maire. Celui-ci est, par excellence, un élu de proximité, tout spécialement dans un territoire rural. Il est également, je le rappelle, un agent et un représentant de l'Etat dans sa commune. Dès lors que l'Etat souhaite être proche et à l'écoute, le maire est naturellement un interlocuteur privilégié. J'ai choisi d'être sur le terrain aussi souvent que possible et sans formalisme exagéré ; j'ai pareillement choisi de favoriser les relations simples et directes à tous les instants. Je souhaitais vous le redire ce soir avec netteté.

Mais ma démarche doit être bien comprise. Elle ne vise naturellement pas à omettre ou à dénaturer les contacts fréquents et permanents que vous entretenez avec les sous-préfets ou les services de l'Etat. Le préfet n'est jamais un homme seul et il anime une équipe, présente presque au complet à mes côtés, qui est cela va de soi, constituée de vos interlocuteurs au quotidien. Cette équipe pour partie a été renouvelée et j'en rappelle la composition. Ce n'est pour la plupart d'entre vous, pas une totale découverte et chaque sous-préfet a d'ailleurs assuré au bénéfice des maires dont c'est le premier mandat une présentation des services de l'Etat, de ses acteurs et de ses missions.

Cette démarche s'inscrit délibérément dans un contexte partenarial. Elle n'est ni ignorante, ni insoucieuse du cadre général de modernisation qui concerne toutes les collectivités publiques. Enfin des domaines d'intervention spécifiques – tels la

sécurité ou l'emploi – doivent faire l'objet d'attentions particulières.

1 – Un contexte partenarial

Le partenariat s'exprime de multiple façon, depuis les conseils et les échanges informels autour de projets - et aussi de problèmes - jusqu'aux ententes conventionnelles, gravées dans des protocoles. Il est aussi un mode de relation classique, bienvenu et fécond avec le Conseil Général auquel l'Etat est lié de multiples façons. Dans tous les cas sans exception, il postule une relation d'égalité et d'équilibre. En aucun cas, les maires ne peuvent avoir le sentiment qu'ils seraient des sollicitateurs.

Beaucoup de services de l'Etat sont des acteurs de ce partenariat. Je songe à ceux de la Direction départementale des finances publiques dont les comptables publics assurent la tenue des comptes et le paiement des dépenses, avec des

objectifs, de bonne exécution et de règlement à bref délai pour soutenir l'économie. De même, l'efficacité du recouvrement des produits locaux et l'éclairage des analyses financières sont des adjuvants considérables à la prise de décision, votre prise de décision.

D'autres services sont partenaires des communes : la Direction départementale des Territoires qui vient de mener une importante action de présentation des enjeux de la loi ALUR et qui est engagée dans une telle relation tant pour l'instruction des actes d'urbanisme que pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Illustration récente de ce partenariat, j'ai signé vendredi dernier avec quatre communes du nord du département une convention de surveillance des digues en période de crue.

Je suis attentif, en toutes circonstances, à ce que les maires obtiennent de l'Etat le soutien et l'appui qui leur sont nécessaires. Cela ne se fait

évidemment pas au détriment de la loi, qui s'impose à tous et dont je dois garantir la bonne et égale application. Lorsque celle-ci prévoit des marges d'appréciation et des possibilités de dérogation, il est bienvenu d'avoir l'intelligence des situations et d'aborder, dans un esprit d'écoute et de dialogue, les difficultés éventuelles.

2 – Une démarche de modernisation

La modernisation n'est pas un élément de conjoncture. Elle accompagne de manière constante l'action des collectivités publiques. Elle prend un relief particulier alors que la nécessité de maîtriser les coûts s'impose.

En ce qui la concerne, la préfecture du Jura s'est pleinement inscrite depuis 2009 dans la réforme de l'Etat en réorganisant ses services, en s'attachant à développer des mutualisations et en tissant des liens avec les directions interministérielles (DDT et DDCSP). Les effectifs de

la préfecture ont diminué de 20% entre 2008 et 2014.

Cette diminution ne s'est pas traduite par une détérioration du service aux usagers : à l'inverse, les services de la préfecture ont fait l'objet d'une labellisation "qualipref" dont l'objectif est d'améliorer le service rendu. Les résultats du 6^{ème} baromètre de l'accueil des services publics sont connus depuis quelques jours : la préfecture du Jura se classe à la 13^{ème} place Pour mémoire, en 2013, le Jura se classait à la 27^{ème} place. Cet excellent résultat témoigne de l'engagement des personnels dans l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Cette démarche est également à l'œuvre dans les communes qui se mobilisent pour la modernisation, en lien avec l'Etat ou d'initiative individuelle.

La dématérialisation en est un vecteur puissant. Dans le Jura, 342 budgets principaux et annexes de collectivités territoriales sont engagés dans une telle démarche, 50 communes proposent à leurs administrés le paiement sécurisé par internet de leurs titres communaux. Dans le domaine de la production des titres, les communes - stations du Jura - 14 en tout – fonctionnent dans un processus de production dématérialisé des passeports biométriques de façon très satisfaisante.

Vous avez également la possibilité de transmettre à la préfecture, via l'application ACTES, les actes de vos collectivités, 113 d'entre vous ont d'ores et déjà adhéré à ACTES. Je vous encourage à vous engager encore davantage dans cette voie de dématérialisation et de modernisation.

La modernisation repose également sur la simplification des procédures.

Je voudrais souligner l'engagement de l'Etat dans le sens de la lisibilité et de la simplification pour les projets structurants avec les expérimentations en cours en Franche-Comté, relatives au certificat de projet (démarche facultative en amont pour les installations classées, les ouvrages et travaux pour l'installation d'entreprises et les projets de lotissement) et à l'autorisation unique (démarche obligatoire pour les ICPE).

J'appelle enfin de mes vœux toute entreprise de simplification qui ne dépendrait que de nos seules volontés et vous invite à les faire connaître aux sous-préfets, vos interlocuteurs usuels. Connaissons notre place dans le monde : les procédures nationales sont insusceptibles d'être modifiées localement. Il y a, en revanche, de la place pour l'expérimentation dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité juridique. S'il y a des espaces de simplification qui dépendent de nous, je vous propose de les parcourir ensemble.

3 – Deux thématiques particulières : la sécurité et l'emploi.

Elles intéressent toutes deux les communes. Pour autant, elles relèvent l'une et l'autre des compétences de l'Etat.

L'Etat garantit, en effet, selon la formule classique, la sécurité des personnes et des biens. Cela recouvre la sécurité publique et les atteintes à l'ordre public, la sécurité civile et la sécurité sanitaire.

En ce qui concerne la sécurité publique, le département du Jura se démarque de l'évolution défavorable à la hausse constatée au plan national ainsi que dans les autres départements de Franche-Comté. Cette situation satisfaisante, à laquelle vous ne pouvez manquer d'être attentifs, est sans doute le résultat de l'engagement des forces de l'ordre. Elle est aussi la conséquence de la bonne coordination des police municipales, là ou elles

existent, et de la police ou de la gendarmerie nationale. Dans le même registre une convention a été signée par la gendarmerie nationale avec l'AMJ, qui permet d'assurer aux maires du département une bonne information et une association aux problématiques en cours.

La sécurité civile est également un point de convergence entre les communes et l'Etat à travers les démarches de prévention des risques ou des plans communaux de sauvegarde. Près de 120 ont d'ores et déjà été approuvés dans le département.

De façon générale, l'implication des maires dans les politiques de sécurité est une excellente chose. Nous avons ces dernières semaines, après des années d'évolution favorable, des résultats très décevants et préoccupants en matière de sécurité routière. Je m'adresse également à vous pour que vous me fassiez connaître toutes initiatives qui permettraient de mieux garantir la sécurité des conducteurs et de leurs passagers, domaine dans

lequel les services de l'Etat et l'autorité judiciaire sont engagés sans relâche.

En ce qui concerne l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi inscrit en catégorie A, dans le Jura à fin mai 2014, s'élève à plus de 10 000 (10 009). Parmi ces demandeurs d'emploi, ceux âgés de plus de 50 ans représentent près du quart et leur nombre a augmenté, sur un an, de 10.9%.

Le chômage des jeunes est également important, puisqu'il progresse de 2.4% sur un mois.

Cette situation s'observe également tant au niveau régional que national. Elle n'est pas satisfaisante même si le taux de chômage dans le Jura, qui s'établit à 7,4% demeure nettement inférieur à celui observé au niveau national ou dans la région Franche-Comté.

On le sait, la politique en faveur de l'emploi est la plus prioritaire des politiques publiques.

Le Gouvernement a décidé de renforcer son effort en finançant des contrats aidés supplémentaires, en direction des seniors et des jeunes faiblement diplômés.

Les maires, qui constatent cette situation défavorable chez les habitants de leur commune ne peuvent manquer d'y être sensibles. Ils sont souvent les premiers à éprouver les attentes et les inquiétudes des personnes concernées.

Je vous invite donc à favoriser, grâce aux contrats financés en grande partie par l'Etat et lorsque c'est possible, l'emploi des jeunes et des seniors au sein des structures communales. Plus largement, je vous remercie de votre implication dans la lutte pour l'emploi et vous propose de travailler ensemble sur les solutions à apporter à cette situation.

Mesdames, Messieurs les Maires, j'ai souhaité aujourd'hui vous réunir pour vous saluer

collectivement puis individuellement. Nous aurons de nombreuses occasions de nous rassembler, comme nous l'avons déjà fait pour évoquer les dossiers du moment. –élections ou rythmes scolaires -. je n'ignore pas les préoccupations qui sont les vôtres, les interrogations que vous pouvez avoir face aux évolutions des dotations de l'Etat, les questions que vous vous posez, dans l'attente de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement.

Je voudrais vous redire mon attachement à votre rôle, à votre engagement et au respect qui en découle, et vous demander d'en être à tout moment, pleinement conscients.

Ensemble, nous sommes le Jura dans la République. C'est notre force et notre destin.

Je vous remercie de votre attention.

Jacques QUASTANA